

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

appel à projet franco-marocain du ministère des affaires étrangères et du développement international- demande de subvention

Madame Zivkovic, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses appels à projets bilatéraux, le ministère français des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) s'est associé au ministère de l'intérieur marocain, et sa direction générale des collectivités locales, afin de proposer un appel à projets de coopération ouvert aux collectivités des deux pays.

Forte de la convention de partenariat signée entre Dijon et Chefchaouen (Nord du Maroc, sur la chaîne du Rif) le 14 décembre 2016, un projet intitulé « coopération franco-marocaine pour la structuration de la vie associative » a été déposé conjointement auprès des deux ministères.

La ville de Chenôve est également partenaire de ce projet en raison des échanges artistiques entre les deux conservatoires (français et marocain) qui ont lieu depuis plusieurs années.

A l'issue de rencontres de travail, les trois collectivités ont construit ce projet afin de permettre aux citoyens de leur société civile de s'impliquer avec méthode et professionnalisme dans la vie de leur commune respective.

Ce projet de « coopération franco-marocaine pour la structuration de la vie associative » se base sur un double diagnostic :

- D'une part, la vie associative dijonnaise et chenevelière possède des outils de structuration et de mutualisation reconnus (la ville de Dijon a référencé près de 900 associations actives sur son territoire qui bénéficient de services et d'accompagnement au sein de la Maison des associations ; la ville de Chenôve a également facilité la structuration du secteur associatif en accompagnant la création en 2005 d'un office municipal de la culture afin de fédérer l'ensemble des associations culturelles de la ville).
- D'autre part, la ville de Chefchaouen est une commune riche de nombreuses associations locales, de festivals et d'initiatives mais ne dispose pas de l'organisation nécessaire pour la bonne coordination et la sécurisation de ses événements.

Afin de renforcer les relations déjà installées entre les trois collectivités partenaires, l'appel à projet met en avant la dimension de l'échange entre associations françaises et marocaines. Pour ce faire, 4 jeunes volontaires (2 jeunes français, 2 jeunes marocains) seront sélectionnés dans le cadre du dispositif national du service civique, pour lequel la ville de Dijon est agréée par l'État. Ils auront pour mission la réalisation d'un diagnostic, la facilitation des échanges entre associations et la formulation de recommandations en termes de structuration de la vie associative.

Le projet se déroulera sur dix mois d'octobre 2017 à juillet 2018 inclus.

La maîtrise d'ouvrage sera confiée à la Ville de Dijon, les villes de Chenôve et de Chefchaouen étant partenaires du projet.

Le coût total du projet s'élève à 24 850 €. (hors indemnités des services civiques). La contribution de la ville de Dijon s'élèvera à 17 250 €. Un cofinancement est sollicité auprès du MAEDI à hauteur de 2 600 €. La ville de Chefchaouen participera à hauteur de 2 400 € et sollicitera quant à elle un cofinancement au ministère de l'intérieur marocain un cofinancement de 2 600 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – solliciter au taux maximum auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international, la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville de Dijon pour le projet décrit ci-avant ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ